

INFO - RPA

Volume 29 — 3 Octobre 2023

13 h

Recommandations pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses

Le 28 septembre 2023, nous avons accueilli la Direction de santé publique pour une présentation Teams des nouvelles recommandations concernant les maladies respiratoires infectieuses. Tel que convenu, voici les **algorithmes décisionnels** (outils RADAR) concernant **la gastroentérite**; pièce jointe 1 et **les maladies respiratoires infectieuses** tant pour les **milieux considérés à risque élevé** (Catégorie 4, RI-SAPA) ; pièce jointe 2 que les **milieux à risques moyen** (Catégorie 1-2-3); pièce jointe 3.

Voici les principales consignes pour **limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses**;

- **Pour les résidents en RPA** ce sont les mesures populationnelles qui s'appliquent



<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/prevention-des-accidents-des-lesions-et-des-maladies/gestes-limiter-transmission-maladies-respiratoires-infectieuses>

- **Pour les résidents en RI SAPA et en unités de soins en RPA**, ce sont les mêmes recommandations qu'en CHSLD qui s'appliquent ;

- En présence d'un cas suspecté ou d'un cas de COVID19 parmi les résidents :



<https://www.inspq.qc.ca/publications/3280-prevention-controle-infections-covid-19-soins-courte-longue-duree-sante-mentale-COVID-19>

- Lors d'une éclosion de COVID19 :



<https://www.inspq.qc.ca/publications/3066-mesures-pci-eclosions-covid19>

Commandes pour les besoins en équipement de protection individuelle (ÉPI)

Lors d'éclosion dans vos milieux, vous pouvez à l'aide du **formulaire de commande** (pièce jointe 3) faire une demande pour vos ÉPI. Le formulaire devra être envoyé à l'adresse suivant : **02ciuss.rpa@ssss.gouv.qc.ca**

Voici les principales recommandations pour les travailleurs de la santé :

- Recommandations pour les travailleurs de la santé : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieus-soins>
 - Page 6 : Travailleur de la santé asymptomatique qui est un contact
 - Page 8 : Travailleur de la santé confirmé de COVID-19
- Le travailleur doit porter l'équipement de protection individuelle (EPI) complet pour les tâches effectuées dans la même pièce qu'un usager positif à la COVID19 (Masque, gants, protection oculaire et blouse à manche longue).
- Le travailleur présentant de la fièvre doit demeurer à la maison.
- Pour les travailleurs qui ne sont pas en contact avec les usagers, ce sont les [mesures populationnelles](#) qui s'appliquent.

En situation de **bris de service**, vous pouvez appliquer l'allègement suivant si vous le désirez :

- Le travailleur de la santé positif à la COVID19 (en contact avec les usagers) pourra réintégrer le travail lorsque :
 - Absence de fièvre depuis 48 heures sans prise d'antipyrétique (Tylenol, Advil, etc.)
 - Amélioration des symptômes depuis 24 heures (Il est possible de revenir au travail avec une toux résiduelle, de l'anosmie ou de l'agueusie)
- Le travailleur de la santé positif à la COVID19 (en contact avec les usagers) qui revient au travail devra :
 - Porter un masque N95 jusqu'à son jour 10 (Considérant que le jour 0 est la date de début des symptômes ou la date du test positif si asymptomatique)
 - Respecter un auto-isolément au travail (Salle de pause et toilette dédiées autant que possible)

Pour la déclaration des cas de maladies infectieuses ou pour toutes questions supplémentaires, nous vous invitons à contacter la ligne partenaire de la Direction de santé publique :



Équipe de certification des RPA-RHD-CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean

ALGORITHME DÉCISIONNEL : SUSPICION DE GASTROENTÉRITE

R Repérer	<u>Cas suspect de gastroentérite virale</u> Apparition soudaine au cours d'une période de 24 heures de 2 vomissements OU 2 diarrhées* (2 selles semi-liquides ou liquides de plus qu'à l'habitude) ET Au moins l'un des symptômes suivants : fièvre, nausée, mal de tête et crampes abdominales <i>* En l'absence d'une autre cause expliquant les symptômes (ex : ajout de laxatif, situation de stress, nouvelle médication pouvant être associée à des nausées et ou vomissements ou un changement du transit intestinal)</i>		
A Appliquer	DÈS LE 1^{er} CAS – Appliquer les mesures de précautions additionnelles : GOUTTELETTES/CONTACT → <u>Pour le cas :</u> - Chambre dédiée, soins à la chambre; - Salle de bain ou toilette dédiées et désinfection après chaque usage; - Lorsque possible, garder le résident à sa chambre. <u>Pour le personnel, les résidents et les visiteurs :</u> - Rehausser le lavage des mains; - Port des équipements de protection individuelle (ÉPI) lors des soins et/ou visites ; - Manipuler la literie souillée et les déchets en évitant de contaminer l'environnement; - Désinfecter les lieux fréquentés par le résident malade aux cours des derniers 48 heures; - Rehausser l'entretien ménager et désinfection des surfaces fréquemment touchées; - Apporter le minimum de matériel dans la chambre du résident et le désinfecter avant de le réutiliser; - Aviser la famille du résident. → Adapter la diète et augmenter l'hydratation ANNEXE 4* 		
D Dépister	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="248 999 868 1346"> SURVEILLER L'APPARITION D'AUTRES CAS - Surveiller l'apparition des symptômes pour les prochaines 48 heures chez les contacts significatifs (résident ayant partagé la même chambre et/ou la même toilette que le résident malade); - Documenter tous les cas sur la grille de surveillance. </td><td data-bbox="868 999 1560 1346"> SI AUCUN NOUVEAU CAS DANS LES 48 HEURES SUIVANT LE 1^{er} CAS (employé et/ou résident) - Désinfection des aires communes et de l'espace du 1^{er} cas - Arrêt des mesures de prévention et de précautions additionnelles SI 2 CAS OU PLUS (Parmi les résidents) - Aviser le/la responsable de votre établissement; - Déclarer les cas à la santé publique en communiquant avec la ligne téléphonique milieu de vie au 1 833 704-0533 option # 3; - Renforcer les mesures de prévention des infections : → Pour chaque cas terminé, désinfection 48 heures après le dernier symptôme. </td></tr> </table>	SURVEILLER L'APPARITION D'AUTRES CAS - Surveiller l'apparition des symptômes pour les prochaines 48 heures chez les contacts significatifs (résident ayant partagé la même chambre et/ou la même toilette que le résident malade); - Documenter tous les cas sur la grille de surveillance.	SI AUCUN NOUVEAU CAS DANS LES 48 HEURES SUIVANT LE 1^{er} CAS (employé et/ou résident) - Désinfection des aires communes et de l'espace du 1^{er} cas - Arrêt des mesures de prévention et de précautions additionnelles SI 2 CAS OU PLUS (Parmi les résidents) - Aviser le/la responsable de votre établissement; - Déclarer les cas à la santé publique en communiquant avec la ligne téléphonique milieu de vie au 1 833 704-0533 option # 3; - Renforcer les mesures de prévention des infections : → Pour chaque cas terminé, désinfection 48 heures après le dernier symptôme.
SURVEILLER L'APPARITION D'AUTRES CAS - Surveiller l'apparition des symptômes pour les prochaines 48 heures chez les contacts significatifs (résident ayant partagé la même chambre et/ou la même toilette que le résident malade); - Documenter tous les cas sur la grille de surveillance.	SI AUCUN NOUVEAU CAS DANS LES 48 HEURES SUIVANT LE 1^{er} CAS (employé et/ou résident) - Désinfection des aires communes et de l'espace du 1^{er} cas - Arrêt des mesures de prévention et de précautions additionnelles SI 2 CAS OU PLUS (Parmi les résidents) - Aviser le/la responsable de votre établissement; - Déclarer les cas à la santé publique en communiquant avec la ligne téléphonique milieu de vie au 1 833 704-0533 option # 3; - Renforcer les mesures de prévention des infections : → Pour chaque cas terminé, désinfection 48 heures après le dernier symptôme.		
A Anticiper	LIMITER LA TRANSMISSION DANS LE MILIEU - Rendre disponible les ÉPI; - Rehausser l'hygiène des mains pour tous; - Revoir les mesures PCI avec les visiteurs et proches aidants et les inviter à reporter leur visite s'ils sont malades; - Augmenter l'entretien ménager et la désinfection du matériel partagé et des surfaces fréquemment touchées; - Dans la mesure du possible, éviter le déplacement du personnel; - Assurer la manipulation sécuritaire de la lingerie souillée et des déchets; - Faire la gestion des ÉPI et du matériel requis (inventaire). <i>*Tout employé malade se doit de rester à la maison et d'aviser son employeur</i>		
R Réévaluer	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="248 1619 868 1862"> DÉTERMINATION OU SUIVI D'UNE ÉCLOSION - Documenter tous les nouveaux cas - Valider la situation avec la santé publique; - Évaluer avec la santé publique la poursuite ou l'arrêt des activités de regroupement et des repas à la salle à manger. </td><td data-bbox="868 1619 1560 1862"> FIN DE L'ÉCLOSION - L'éclosion se termine généralement 96 heures après la fin des symptômes du dernier cas et ce, après validation avec le professionnel de la santé publique; - Faire le bilan avec le professionnel de la santé publique. </td></tr> </table>	DÉTERMINATION OU SUIVI D'UNE ÉCLOSION - Documenter tous les nouveaux cas - Valider la situation avec la santé publique; - Évaluer avec la santé publique la poursuite ou l'arrêt des activités de regroupement et des repas à la salle à manger.	FIN DE L'ÉCLOSION - L'éclosion se termine généralement 96 heures après la fin des symptômes du dernier cas et ce, après validation avec le professionnel de la santé publique; - Faire le bilan avec le professionnel de la santé publique.
DÉTERMINATION OU SUIVI D'UNE ÉCLOSION - Documenter tous les nouveaux cas - Valider la situation avec la santé publique; - Évaluer avec la santé publique la poursuite ou l'arrêt des activités de regroupement et des repas à la salle à manger.	FIN DE L'ÉCLOSION - L'éclosion se termine généralement 96 heures après la fin des symptômes du dernier cas et ce, après validation avec le professionnel de la santé publique; - Faire le bilan avec le professionnel de la santé publique.		

ALGORITHME DÉCISIONNEL : maladies respiratoires infectieuses

Cas suspect de maladies respiratoires infectieuses	
R Repérer	Apparition soudaine de fièvre* ET Toux (nouvelle ou aggravée) *Fièvre : $\geq$ que 38.1°C ou 100.4°F pour adulte $\geq$ que 37.8°C ou 98.6°F pour la personne âgée Apparition soudaine de fièvre OU Toux (nouvelle ou aggravée) ET Au moins 1 symptôme suivant : • Douleur musculaire • Mal de gorge • Mal de tête • Perte de goût ou de l'odorat • Écoulement nasale
A Appliquer	DÈS LE 1^{er} CAS - Appliquer les mesures de précautions additionnelles : GOUTTELETTES/CONTACT Pour le cas : • Toilette dédiée; • Lorsque possible, garder le résident à sa chambre (présence d'errance, les résidents de l'unité sont tous considérés comme étant des contacts étroits). Pour le personnel, les visiteurs et autres résidents en CONTACT avec le cas : • Port du masque de procédures (résidents si possible); • Rehausser et assurer une routine de lavage des mains; • Port des équipements de protection individuelle (ÉPI) dans la chambre ou sur l'unité (si errance); • Favoriser une distanciation sociale de 2 mètres. Espaces communs : • Désinfecter les lieux fréquentés par le cas; • Rehausser l'entretien ménager et désinfection des surfaces fréquemment touchées. ANNEXE 4* 
D Dépister	PROCÉDER À UN DÉPISTAGE COVID-19 SI RÉSULTAT NÉGATIF : • Maintenir l'isolement, les mesures de prévention et les précautions additionnelles minimalement 5 jours après le début des symptômes; • Procéder à un 2^e dépistage dans les prochains 24 à 36 heures. SI RÉSULTAT POSITIF : • Poursuivre l'isolement, les mesures de prévention et les précautions additionnelles 10 jours après le début des symptômes; • Appliquer mesures pour éviter le déconditionnement; • Appliquer pour les résidents, les recommandations de l'INSPO; et pour les travailleurs le document SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins, de l'INSPO; • Appliquer la directive de l'INSPO en situation d'éclosion de COVID-19.
A Anticiper	LIMITER LA TRANSMISSION DANS LE MILIEU • Limiter la quantité de matériel qui entre dans les chambres et sur l'unité; • Rendre disponible les ÉPI et procéder à l'inventaire; • Rehausser et assurer une routine d'hygiène des mains des résidents et du personnel; • Renforcer les pratiques de base et l'étiquette respiratoire; • Revoir les mesures PCI avec les visiteurs et les proches aidants; • Augmenter la désinfection du matériel partagé et des surfaces fréquemment touchées; • Dans la mesure du possible, éviter le déplacement du personnel sur les autres unités ou les autres milieux. CONDITIONS POUR LA LEVÉE DES MESURES DU CAS • Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures; • Absence de fièvre depuis 48 heures sans usage de médicament contre la fièvre SURVEILLANCE DE L'APPARITION D'UN 2^e CAS Si diagnostic connu, période de surveillance de l'apparition d'un 2^e cas : • COVID-19 : 10 jours • Influenza : 10 jours • Autres virus respiratoires : période d'incubation de la maladie (ex : VRS : 8 jours) 2 CAS OU PLUS (employés ET/OU résidents) • Aviser le/la responsable de votre établissement • Déclarer les cas à la santé publique en communiquant avec la ligne téléphonique milieu de vie au 1 833 704-0533 option # 3
R Réévaluer	DÉTERMINATION OU SUIVI D'UNE ÉCLOSION • Documenter tous les nouveaux cas; • Valider la situation avec la santé publique; • Évaluer avec le professionnel de la santé publique la poursuite ou l'arrêt des activités de regroupement et des repas à la salle à manger. FIN DE L'ÉCLOSION • Influenza : 10 jours se sont écoulés après l'apparition des symptômes du dernier cas • COVID-19 : 10 jours après le début de l'isolement ou du début des symptômes du dernier résident OU après la dernière présence d'un travailleur • Autres virus respiratoires : la somme de 2 périodes d'incubation du virus en cause écoulée après le début des symptômes du dernier cas

*Document de référence et annexes : Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés, mise à jour 2019, Ministère de la santé et des services sociaux, SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins, Version 6.0, MAJ 7 octobre 2022, Institut national de santé publique du Québec : SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections en présence d'un cas suspecté de covid-19 en milieux de courte durée de longue durée, de réadaptation et de santé mentale, version 18 juillet 2023, Institut national de santé publique, consulté le 7 septembre 2023 : SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosons pour tous les milieux de soins, version 18 juillet 2023, Institut national de santé publique, consulté le 7 septembre 2023
Source : Age 3, CHSLD Saint-Vincent 2013, auteurs: Loyal Abou-Chakra Inf, AA.Sc. Adapté par la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, novembre 2018, MAJ septembre 2023

ALGORITHME DÉCISIONNEL : maladies respiratoires infectieuses

R Repérer	Cas suspect de maladies respiratoires infectieuses SYMPTÔMES DE MALADIES RESPIRATOIRES INFECTIEUSES • Fièvre • Toux • Mal de gorge • Écoulement nasal • Congestion nasale • Perte du goût ou de l'odorat		
A Appliquer	MESURES DE PRÉVENTION • Recommander de noter la date d'apparition du 1er symptôme. • Suivre les recommandations PCI de la section Grippe du Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés En présence de fièvre : • Recommander au résident de demeurer dans son logement ou sa chambre tant et aussi longtemps que la fièvre persiste. À partir de la date de début de tout symptôme incluant la fièvre et pour les 10 jours suivants : • Recommander au résident de : ○ Respecter la distanciation sociale de 2 mètres avec les autres; ○ Éviter d'être en contact avec les personnes vulnérables (personnes âgées, immunosupprimées et personnes ayant des maladies chroniques); ○ Demeurer dans leur unité locative le plus possible; ○ Éviter les activités de groupe non essentielles; ○ Aviser les personnes qu'il fréquente qu'il peut être contagieux (autres résidents, personnel de la résidence, visiteurs et proche aidant). Port du masque : • En présence de toux, mal de gorge et congestion nasale jusqu'à la disparition des symptômes • En présence de personnes âgées de plus de 60 ans, personnes immunosupprimées ou personnes vulnérables en raison de leur état de santé		
D Dépister	PROCÉDER À UN DÉPISTAGE COVID-19 Test rapide Un résident peut, s'il le désire, effectuer un test de dépistage rapide de la COVID-19. Centre de dépistage Seulement les résidents éligibles au traitement (ex : PAXLOVID ^{MC}) contre la Covid-19 sont autorisées à aller passer un test dans un centre de dépistage en prenant rendez-vous en ligne via le portail : Clic Santé .		
A Anticiper	LIMITER LA TRANSMISSION DANS LE MILIEU • Encourager la vaccination; • Favoriser le port du masque lors de sorties dans des lieux achalandés; • Apposer les affiches rappelant l'étiquette respiratoire : ○ Se couvrir le nez et la bouche avec un papier mouchoir à l'occasion de toux ou d'éternuement; ○ Jeter les mouchoirs à la poubelle immédiatement après usage; ○ Se laver les mains après l'utilisation; ○ En l'absence de papier mouchoir, tousser ou éternuer dans le pli du coude; • Rehausser l'hygiène des mains pour tous; • Rehausser l'entretien ménager et la désinfection des espaces communs et des surfaces fréquemment touchées; • Lors de rassemblements, ouvrez régulièrement les portes et les fenêtres pour créer un courant d'air frais. Même s'il fait froid ou humide à l'extérieur, l'ouverture d'une fenêtre quelques minutes à la fois sera utile; • Placer des affiches aux entrées pour encourager les visiteurs à reporter leur visite s'ils présentent des symptômes.	SURVEILLANCE DE L'APPARITION D'UN 2e CAS Si diagnostic connu, période de surveillance de l'apparition d'un 2e cas; • COVID-19 : 10 jours • Influenza : 10 jours • Autres virus respiratoires : période d'incubation de la maladie (ex : VRS : 8 jours).	2 CAS OU PLUS (Parmi les résidents) • Aviser le/la responsable de votre établissement; • Déclarer les cas à la santé publique en communiquant avec la ligne téléphonique milieu de vie au : 1 833 704-0533 option #3
R Réévaluer	LES PERSONNES À RISQUE DE COMPLICATIONS : • Personnes atteintes de maladies chroniques • Personnes âgées de 75 et plus QUAND CONSULTER?	LE JOUR MÊME, MÉDECIN OU GUICHET D'ACCÈS VIA LE 811, OPTION #3 SI : • Douleur qui augmente ou persiste lors de la respiration; • Fièvre qui augmente ou persiste depuis plus de 5 jours; • Symptômes qui s'aggravent ou ne s'améliorent pas après 7 jours.	URGENCE OU 911 EN PRÉSENCE DES SYMPTÔMES SUIVANTS : • Difficulté à respirer • Lèvres bleues • Douleur intense à la poitrine ou à la tête qui persiste ou qui augmente • Somnolence ou difficulté à rester éveillé • Convulsion • Confusion (nouvelle ou aggravée) • Absence d'urine depuis 12h et plus • Soif intense

FORMULAIRE DE COMMANDE

Pour les besoins en équipement de protection individuelle (ÉPI)

Mise à jour: 2023-05-20

* CHAMPS OBLIGATOIRES À COMPLÉTER

Usage interne seulement

ordre:

Date de la demande *:

Date de la dernière commande:

Nom de l'installation:

Nom du responsable:

Coordonnées:

Adresse du milieu de vie :

Type de milieu (RI/RPA/RTF/ilots) :

Nombre total d'utilisateurs:

Nombre total d'employés:

ÉVALUATION DE VOS BESOINS - voir onglet «outils de calcul» pour vous aider, à titre indicatif seulement

Nouveauté : Vous avez maintenant la possibilité de commander des produits supplémentaires, selon vos besoins.

CODE SAP	Désignation article	Qté désirée	Format d'emb.
TEST RAPIDE			
5000007981	TRO DEPISTAGE RAPIDE COVID-19[PANBIO]		BTE de 25 tests
MASQUE DE PROCÉDURE DISPONIBLE			
2000038248	MASQ PROCED, FIX AURIC, NIV 2		BTE de 50 unités
GANTS DISPONIBLES			
2000007344	GANT NITR N/STER S/POUD 9.5" PETIT		BTE de 100 unités
2000007346	GANT NITR N/STER S/POUD 9.5" MOYEN		BTE de 100 unités
2000007347	GANT NITR N/STER S/POUD 9.5" GRAND		BTE de 100 unités
2000007348	GANT NITR N/STER S/POUD 9.5" X-L		BTE de 100 unités
JAQUETTES DISPONIBLES			
4000000003	JAQUETTE JAUNE GR. UNIVERSELLE JETABLE		PAQ de 10 unités

Envoyer le formulaire à cette adresse courriel: 02.ciusss.appro.epi@ssss.gouv.qc.ca.

Pour toute assistance, vous pouvez également contacter le 418-290-9834

Horaire : du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 12h